

SÉANCE ORDINAIRE  
Ajournement

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

18 FÉVRIER 2014

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 18 FÉVRIER 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR ROBERT LEGAULT, conseiller.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Suite au constat du quorum, la séance d'ajournement débute.

14.02A.7.2.1.

**Conditions d'emprunt - Règlements 2009-87 et 2012-112**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins du Parc et Villeray pour son emprunt par billets en date du 25 février 2014 au montant de 756 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-87 et 2012-112. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

46 300 \$	2,85 %	25 février 2015
47 800 \$	2,85 %	25 février 2016
49 500 \$	2,85 %	25 février 2017
50 800 \$	2,85 %	25 février 2018
562 500 \$	2,85 %	25 février 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

14.02A.7.2.2.

**Modifications de terme d'emprunt - Règlements 2009-87 et 2012-112**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite emprunter par billet un montant total de 756 900 \$ :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2009-87 (FIMR 611151)	177 312
2012-112 (PIQM 556290)	382 500
2012-112	197 088

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;  
En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 756 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2009-87 et 2012-112 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 25 février 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	46 300 \$
2016	47 800 \$
2017	49 500 \$
2018	50 800 \$
2019	52 500 \$ (à payer en 2019)
2019	510 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de L'Isle-Verte émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2009-87 et 2012-112, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur emprunt.

**14.02A.9.**

**Levée de la séance**

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER